

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B118-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B118**

**OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du salon des Journées des Plantes d'Albertas**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Georges CRISTIANI

**Thématique : Promotion du Territoire**

**Objet : Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon des Journées des Plantes d'Albertas.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'achat de prestations de communication à la SARL Les Jardins d'Albertas au titre de l'article 28 du Code des marchés publics à l'occasion des « Journées des Plantes d'Albertas », pour un montant de 23 880 € TTC.

**Exposé des motifs :**

La 22ème édition des « Journées des plantes d'Albertas » se déroulera à Bouc-Bel-Air les 23, 24 et 25 mai 2014. La Communauté du Pays d'Aix est partenaire privilégié de cette manifestation depuis 2006.

Avec 17 000 visiteurs pour l'édition 2013 et cent soixante pépiniéristes et artisans présents, ce rendez-vous annuel des amateurs de plantes méditerranéennes et de jardins de qualité est devenu la manifestation de référence dans le Pays d'Aix.

Le montant s'élève à 19 900 € H.T, soit une très légère baisse par rapport à 2013 afin de compenser en partie l'augmentation de la TVA à 20%.

C'est aussi l'occasion de découvertes et de balades dans une ambiance conviviale et familiale au cœur d'un jardin classé monument historique avec ses animations poétiques et musicales.

En cinq ans le nombre de visiteurs est passé de 12 000 à 18 000, soit une progression de 50%.

Un sondage auprès de 400 visiteurs a permis de mettre en avant les points suivants :

- 97% des visiteurs se déclarent satisfaits voire très satisfaisants ;
- Plus de la moitié des visiteurs sont déjà venus au moins une fois aux journées des plantes.

Les prestations négociées dans le cadre du marché avec la SARL « Les Jardins d'Albertas » sont :

- Un stand de 50m<sup>2</sup> situé à l'entrée de l'évènement sous tente avec plancher, équipé d'un espace accueil composé d'un comptoir , de 2 tabourets hauts, de 2 tables et 6 chaises, d'un présentoir sur pied, d'une structure murale à l'intérieur pour disposer quelques affiches, ainsi que des plantes décoratives.
- Présence du logo et du nom de la CPA, positionnée en tant que partenaire principal visible sur les affiches, les insertions presse, les dépliants programmes, le site Internet de l'événement, les communiqués de presse ainsi que le dossier de presse, avec mention du titre « Partenaire principal » et un dimensionnement du logotype supérieur à celui des autres partenaires officiels et des médias.
- Une participation de la CPA aux temps forts du salon, notamment à l'inauguration, vendredi 23 mai 2014 et notamment vingt badges d'accès officiel valables pour 2 personnes comprenant l'accès au cocktail du vendredi 23 mai, au dîner champêtre du vendredi soir et donnant accès à la manifestation sur les 3 jours.
- 1600 invitations à une journée au choix, valables pour une personne.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 28;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 30 janvier 2014;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'achat de ces prestations d'un montant de 23 880 € TTC à la SARL « Les Jardins d'Albertas » par voie de marché public répondant aux conditions des articles 28 et 35 II 8 du Code des marchés publics°;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les documents contractuels liés à ce marché ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Direction de la Communication, Nature 611, Fonction 023, qui dispose des crédits suffisants ;

**OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du salon des Journées des Plantes d'Albertas**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**25 FEV. 2014**